



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

Étaient présents : Mmes Valérie Chazot, Marie Gaillard, Nathalie Rousset, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. Frédéric André, Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Didier Maneval, Robert Masse, Jean-Claude Roche, Francis Valla, André Viallon

Excusés :

Mme. Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)
M. Jean-Marc Brotttes (pouvoir à Didier Maneval)

Absents :

M. Bernard Cheynel
M. William Riffard
M. Jean-Jacques Schell

En préambule, Messieurs Schaff et Scellier présentent aux membres du conseil municipal leur projet d'association Art et Sens.

- Présidente : Mme Gaëlle Diraison
- Vice-président : M. Thomas Cazaban
- Trésorier : M. Eric Barthelat
- Secrétaire : M. Claude Schaff

Art et Sens a pour but :

1. de concevoir et de formaliser un projet territorial de développement culturel fondé sur l'excellence ;
2. de mettre en valeur les savoirs faire culturels par le soutien et la promotion des artistes et des associations à buts culturels :
 - en mettant en place des formations
 - en recherchant des financements nationaux et internationaux
 - en mettant en relation des réseaux
 - en favorisant la production d'œuvres (pépinière d'artistes)
3. d'organiser des manifestations culturelles innovantes ;
4. d'élaborer le projet d'un Institut international des Arts et du Sport de la Montagne Cévenole

◇◇◇◇◇

La séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 20 heures par Madame le Maire.

◇◇◇◇◇

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

- a) Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2012 :
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ont été relevées sur le compte-rendu.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

■ Finances communales :

a) Autorisation de dépenses avant le vote des budgets 2013

Comme chaque année, l'accord est demandé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à engager les dépenses pour le quart du budget général dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2013 prévu en mars prochain.

Voté à l'unanimité

b) Fixation des tarifs communaux pour l'exercice 2013

Les propositions de tarifs des services municipaux pour l'année 2013 sont remises à chaque membre présent du conseil municipal.

Les modifications sont peu nombreuses.

Droits de place. :

- abonnement annuel passe de 17 € à 20 € le m²,
- non abonnés saison hivernale de 0,60 € à 0,70 € le m².

Terrasses, cafés :

- de juin à septembre de 20 € à 25 € le m²,
- à l'année de 20 € à 35 €.

Salle de la gare :

Il est rajouté gratuit pour les associations.

Redevances dues par la commune :

Déneigement : suite à convention avec 4 exploitants le tarif passe à 63 € H.T. de l'heure.

Des échanges ont lieu quant à ces modifications.

Voté à l'unanimité

c) Mandats spéciaux

Madame le maire et un conseiller municipal vont se rendre à Paris afin de rencontrer le directeur général de la société ATOUT France qui doit se prononcer sur le reclassement de notre camping. Il convient de se prononcer sur la prise en charge de ces frais de transport.

Voté à l'unanimité

d) Décision modificative n° 3 au budget général de la commune

Le secrétaire général expose les mouvements à réaliser sur le budget général qui n'ont pas d'incidence financière à savoir :

Section d'investissement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Opération 0129 Compte 2116	20.000,00 €	- 10.000,00 €	10.000,00 €
Opération 0139 Compte 2138	65.000,00 €	- 27.000,00 €	38.000,00 €
Opération 0145 Compte 2112	30.200,00 €	- 21.000,00 €	9.200,00 €
Chapitre 16 Compte 1641	250.000,00 €	+1.000,00 €	251.000,00 €

Section d'investissement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 021 Compte 021	266.027,80 €	-57.000,00 €	209.027,80 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 023 Compte 023	266.027,80 €	- 57.000,00 €	209.027,80 €
Chapitre 011 Compte 6067	0,00 €	+ 25.000,00 €	20.000,00 €
Chapitre 011 Compte 6228	0,00 €	+ 25.000,00 €	25.000,00 €
Chapitre 011 Compte 6248	0,00 €	+ 30.000,00 €	30.000,00 €
Chapitre 65 Compte 6531	67.000,00 €	-217,00 €	66.783,00 €
Chapitre 014 Compte 7391171	0,00 €	+217,00 €	217,00 €

Section de fonctionnement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 70 Compte 7022	0,00 €	+ 10.000,00 €	10.000,00 €
Chapitre 73 Compte 7381	50.000,00 €	+ 13.000,00 €	63.000,00 €

Voté à l'unanimité

e) **Décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau**

Le secrétaire général informe les membres du conseil municipal du fait que quelques mouvements de crédit sont à faire pour équilibrer le budget annexe de l'eau sans incidence financière à savoir :

Section d'investissement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 16 Compte 1641	20.000,00 €	+ 6.000,00 €	26.000,00 €
Opération 124 Compte 21531	83.513,12 €	- 6.000,00 €	77.513,12 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 66 Compte 66111	13.000,00 €	+ 4.000,00 €	17.000,00 €

Section de fonctionnement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 70 Compte 70111	3.000,00 €	+ 4.000,00 €	7.000,00 €

Voté à l'unanimité

■ **Recensement général de la population 2013**a) **Création de 7 postes d'agents recenseurs**

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de créer 7 postes d'agents recenseurs (besoin saisonnier) afin de réaliser le Recensement Général de la Population en partenariat avec l'INSEE du 17 janvier au 16 février 2013. Il est rappelé à l'ensemble des administrés qu'il est obligatoire de recevoir et de répondre aux agents recenseurs.

Les agents recrutés sont les suivants :

- District 2 : Mme Helena LALLEMAND ;
- District 3 : Mme Jacqueline LEFORT ;
- District 4 : M. Jean-Claude REBOULET ;
- District 5 : M. René GAILLARD ;
- District 6 : M. Yvon ARGAUD ;
- District 7 : M. Bertrand MASCARENC DE RAISSAC ;
- District 8 : Mme Anne-Sophie MULLER.

Il est indiqué que pour des raisons de santé, M. Jean-Claude Reboulet s'est désisté et a été remplacé par Mme Annie Boissieu.

b) Rémunération des agents recenseurs

La rémunération proposée des agents recenseurs est la suivante :

- 40,00 € pour 2 jours de formation ;
- Un tarif de 0,85 € par feuille de logement enquêté ;
- Un tarif de 1,40 € par bulletin individuel collecté ;
- Une indemnité pour frais kilométriques de 400,00 € pour les districts urbains (2, 3, 7 et 8) et de 700,00 € pour les districts ruraux (4,5, et 6).

Jean-Jacques Baix donne le détail des différents districts.

Nathalie Rousset demande s'il n'y a pas eu de jeune en recherche d'emploi pour réaliser ce travail. Jean-Jacques Baix répond par la négative.

Voté à l'unanimité

■ **Marchés publics**

a) Marché public pour la construction d'un bâtiment et rénovation du bassin de la piscine du Fraisse : attribution des lots n° 1 à n° 11

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 décembre 2012 pour l'ouverture des plis concernant la construction et la rénovation de la piscine du Fraisse. Nous avons reçu 26 propositions.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre MPM Archi / Atelier d'Alambre. La CAO s'est réunie le 17 décembre en présence de M. Cussonneau, trésorier à Tence et M. Debuire, service de la répression des fraudes.

Lecture est faite des entreprises retenues :

Lots	Intitulés	Entreprises	Montants HT
1	Terrassements, réseaux enterrés gros œuvre et maçonnerie	EGBTP PEYRARD	179.440,63 €
2	Charpente bois, couverture, bardage bois et terrasse	Ets GUILHOT	110.392,00 €
3	Etanchéité	MR ETANCHEITE	8.309,04 €
4	Menuiseries extérieures	Ets CHAPUIS	11.698,26 €
5	Serrurerie et agencement	Ets MAZET	36.366,00 €
6	Revêtement de sol	Ets JOUVE	11.750,00 €
7	Cloisons et faux-plafonds	BATI et DECO	3.884,00 €
8	Peinture	Ets CHAZOT	11.476,50 €
9	Electricité	FRAISSE et FILS	13.698,00 €
10	Plomberie et ECS	Ets CROUZET	14.519,65 €

En ce qui concerne le lot n° 11 piscine, l'entreprise a répondu conformément au permis de construire. Quelques membres du conseil municipal désapprouvent les dimensions du bassin à savoir : 20 x 10 et souhaitent conserver la longueur initiale à savoir 25 mètres étant précisé que la surface globale du bassin principal ne peut excéder 200 m².

Il est donc décidé de voter l'attribution des lots 1 à 10 et recontacter le maître d'œuvre pour le lot 11 à savoir un bassin de 25 x 8 et un bassin séparé.

Frédéric André rappelle qu'il souhaitait une piscine biologique.

D'autre part, plusieurs conseillers manifestent le souhait d'avoir un deuxième bassin pour enfants.

Le conseil municipal demande quel sera le coût du fonctionnement de cet équipement. Un budget sera demandé au maître d'œuvre.

16 voix pour et une voix contre

b) Contrat SOCOTEC pour le contrôle technique la piscine du Fraise

Nous avons reçu une proposition de SOCOTEC pour assurer la mission de contrôle technique obligatoire pour le marché de la piscine du Fraise pour un montant de 4.600,00 € HT. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité

c) Contrat SOCOTEC pour la mission SPS de la piscine du Fraise

Nous avons reçu une proposition de SOCOTEC pour assurer la mission SPS pour le marché de la piscine du Fraise pour un montant de 3.200,00 € HT. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité

d) Lieu de Mémoire : Atelier des Charrons

Il convient de rappeler que la mission confiée au cabinet David Fargette inclut l'Atelier des Charrons au titre de la cotraitance pour la maîtrise d'œuvre de la scénographie. L'atelier des Charrons ayant changé de dénomination au profit de « les Charrons » qui se propose d'être sous-traitant du cabinet Fargette, il convient de se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité

■ Déplacement de chemin à Romières

Le 5 novembre 1990, une délibération a été prise afin de déplacer un chemin passant à proximité immédiate de la propriété de M. Beloqui et de Mme Jeanjean. La Commune a cédé aux intéressés l'assiette du chemin soit 340,00 m² et les consorts Beloqui 139,00 m². En raison de la différence de surface échangée, les acquéreurs ont versé 230,00 €. Il convient de prendre une délibération afin d'autoriser une double vente à l'euro symbolique.

Voté à l'unanimité.

■ Education

a) Convention avec la Maison de retraite des Genêts pour la fourniture de repas pour la cantine de l'école maternelle

Il convient de renouveler la convention avec la maison de retraite des Genêts pour la fourniture des repas pour les enfants de l'école maternelle. Le prix facturé d'un repas est de 4,07 €.

Il est rappelé que le coût à charge pour les parents est de 3,36 €.

Voté à l'unanimité.

b) Convention avec le Collège du Lignon pour la cantine de l'école primaire

Il convient de renouveler la convention avec le Collège du Lignon qui accueille les enfants de l'école primaire dans son self pour le repas du midi. Cette convention prévoit en outre la mise à disposition d'un agent communal pour assurer le service et la participation au ménage après le repas.

Voté à l'unanimité.

c) Convention avec la CCHL pour l'organisation du temps méridien

Il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon dont le centre de loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école primaire le midi, les conduit jusqu'au Collège du Lignon pour la prise du repas et organise la surveillance pendant la pause méridienne jusqu'à la reprise des cours l'après-midi.

Voté à l'unanimité.

■ Conventions diverses

a) Convention tripartite entre la commune, l'ONF et le PADFE

Monsieur Raymond, gestionnaire du parcours aventure en forêt les Ecureuils, a sollicité madame le maire pour le renouvellement de la convention le liant à la commune et à l'ONF et pour une diminution du prix du loyer de 2.000,00 € HT à 1.100,00 € HT hors révision annuelle. Lors du conseil municipal du 30 août 2012, les conseillers municipaux avaient demandé des informations complémentaires, notamment sur la situation financière de l'établissement. Ces informations ayant été transmises, il convient aujourd'hui de prendre une décision.

L'activité de M. Raymond est viable grâce à l'activité des passerelles qu'il met en œuvre.

Voté à l'unanimité.

b) Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDT

Madame le maire propose de renouveler la convention ATESAT avec la Préfecture de la Haute-Loire au titre de l'Assistance Technique par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Il s'agit de prestations de maîtrise d'œuvre dans les domaines de la sécurité routière, de l'investissement dans le domaine de la voirie,... Elle prend effet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013. Le coût annuel est estimé à 3.900,00 €.

Voté à l'unanimité.

c) Convention avec les agriculteurs pour le déneigement

Madame le maire a réuni les agriculteurs en présence des élus Travaux et des responsables de services techniques afin d'évoquer les conditions de déneigement pour l'hiver 2012-2013. Il a été rappelé les priorités. D'autre part, les 4 agriculteurs qui interviennent sur la Commune en complément des services techniques souhaitent l'établissement d'une convention établie pour une durée de 3 ans afin de fixer les modalités du déneigement : il s'agit du tarif horaire qui passe à 63,00 € HT de l'heure.

Les membres du conseil municipal rappellent l'importance du déneigement rue de l'église ainsi que les trottoirs.

Voté à l'unanimité.

d) Transfert du marché public de révision du PLU à SOMIVAL SAS

Il convient de rappeler que la Commune a souscrit une convention avec le cabinet Saunier et associés pour les révisions du PLU. Le cabinet Saunier sollicite la Commune pour transférer à la société SOMIVAL SAS son contrat dans les mêmes conditions. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité.

■ Camping municipal : choix sur le devenir de l'établissement

Madame le maire a assisté à une réunion à la Séauve-sur-Sémène organisée par l'ALT sur le devenir des camping en Haute-Loire. Il convient de mener une réflexion dans des délais contraints sur l'avenir de notre camping municipal, étant donné que la délégation de service public actuelle avec M. Francis Valla arrive à échéance le 31 mars 2013. Les différentes options sont :

- Appel à candidatures pour une nouvelle DSP ;
- Vente du fonds de commerce ;
- Gérance.

Didier Maneval souhaite que l'on tienne compte du fait que Francis Valla est proche de la retraite et qu'il a besoin de quelques annuités complémentaires. Francis Valla approuve les propos de Didier Maneval.

Un débat s'instaure entre les membres du conseil municipal sur le choix à faire entre l'appel à candidature pour une délégation de service public (DSP) et la vente du fonds de commerce.

Il est proposé un vote à main levée : 4 votes pour la DSP et 13 votes pour la vente du fonds de commerce.

Lors d'une réunion au Pays à La Séauve-sur-Semène dont l'objet était « Les campings en Haute-Loire » la société Concerto était présente, elle est en mesure d'assurer la commercialisation de ce fonds de commerce dont le prix sera à préciser après visite du site. Les démarches pour entreprendre la visite du fonds de commerce sont donc approuvées.

■ **Questions diverses :**

a) Maison des chasseurs :

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été voté une prévision de dépenses complémentaires de 5 000 € TTC. L'entreprise Desfond a établi un devis pour le raccordement des eaux pluviales soit un coût de 1 208,80 € TTC à prendre sur le budget ci-avant.

Un vote contre.

b) Terrasse couverte 4 Saisons :

Le restaurant Les 4 Saisons a sollicité la mairie pour installer sur le domaine public une terrasse fermée démontable de 36 m².

Lors de la réunion des commerçants, cette demande a été évoquée et n'a pas été vue favorablement.

Ce dossier a été réévoqué lors du présent conseil municipal. Un vote a été souhaité :

4 pour, 2 abstentions, 11 contre

La demande ne peut donc aboutir. Un tel projet, si la demande est renouvelée, devra faire l'objet d'un projet d'ensemble sur la place de la Fontaine.

c) Insécurité :

Les dégradations et incivilités étant de plus en plus nombreuses, il est envisagé la mise en place de caméras de surveillance.

Une étude a été sollicitée auprès de Sécuripro.

Pour information, la ville de Monistrol/Loire a installé 10 caméras.

d) Ralentisseurs :

Les demandes sont récurrentes concernant la mise en place de ralentisseurs à hauteur de l'ex restaurant L'Entrecôte et route de Devesset à proximité de la maison hexagonale.

La commission désignée doit se réunir.

e) Lieu de Mémoire :

- Il est envisagé la création d'un jardin dans le prolongement du Lieu de Mémoire en partie Nord sur le terrain appartenant à la commune.

La création nous est offerte par M. Louis Bénéch, paysagiste reconnu.

- Permis de construire modificatif

La verrière reliant les deux bâtiments sera positionnée en partie sud et offrira un fonctionnement amélioré du public.

La surface est un peu plus importante.

f) Réseau d'assainissement :

A la suite des travaux d'investigation réalisés par le passage d'une caméra, il en ressort que le secteur nécessitant une réfection totale est la rue de l'église.

Le budget 2013 tiendra compte de cette priorité après exécution d'un chiffrage.

La séance est levée à 23 heures 15.

◇◇◇◇◇